

SERVICE DE LA SURETE

N° 1.342/R.

1169/1

3-12-43

:  
 : N° 6114/JUST.4.B.2.- TRANSMIS copie pour informa-  
 : tion à Messieurs les Officiers d'Immigra-  
 : tion (tous)  
 :  
 : Usumbura, le 25 novembre 1943.-  
 : Pour le Gouverneur,  
 : Le Commissaire Provincial, M.SIMON,  
 :  
 : *Ruhengeri*  
 :  
 : *[Signature]*

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Consul de Suisse à Léopoldville me signale la perte du passeport suisse de Monsieur Louis STUTZ qui lui a été délivré le 20 novembre 1929 par le Consulat de Suisse à Léopoldville.

Monsieur Stutz est établi depuis de nombreuses années à Elisabethville, il lui fut délivré un nouveau passeport N°851644/445 en date du 14 octobre 1943.-

Je vous prie de vouloir bien alerter les fonctionnaires préposés à l'immigration et m'aviser télégraphiquement, au cas où une personne munie du titre de voyage sus mentionné se présenterait à la frontière congolaise.

L'Administrateur de la Sûreté d'Etat ff.  
sé) J.BEAUDINET.

A Monsieur le Gouverneur  
du Territoire de Ruanda-Urundi

USUMBURA.-

Ruhengeri



155